



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120706

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 14/11/2021 17H47 C:000008 I:30086
V/REF : 801530
V/Email reçu le Dimanche 14/11/2021 à 17H47

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 20
IMMEUBLE : LES PALETES
48 RUE DU JURA
01460 MONTREAL-LA-CLUSE

Feillens, le 24 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 48 RUE DU JURA - MONTREAL LA CLUSE - MME CHASSAGNE 0610471794 - 2E ETG

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT CREMONE VERROU PORTE DE FENETRE SEJOUR
(MS01045)

Donneur d'ordre : M. Y. CARTANT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22 DECEMBRE 2021 A 14H30
REPLACEMENT DE LA CREMONE DE LA PORTE FENETRE DU SEJOUR

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS01045-Crémone 2/3 galets un vantail	1	50,00	50,00
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	90,00	90,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120706

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	140,00
T.V.A. a 10,00%	14,00
TOTAL T.T.C.En EURO	154,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

14/11/2021 17h47



Bon de Commande

N° : 801530 du 26/10/2021

Pr.

SEM CODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☐
Non Conventionné ☐

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr; yves.cartant@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 604 052 du 04/10/2021

THCMEIPP Tvz hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-6156310

Marché : M - 2021050063-1

Lieu d'intervention

MME CHASSAGNE Nathalie
48 RUE DU JURA
LES PALETES
01460 MONTREAL LA CLUSE

Téléphone : 06.10.47.17.94

00020-00001-00001-00022 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 15/01/2021

Délai

Date limite exécution : 11/11/2021

Observations

CONTACTER LOCATAIRE POUR RV

CHASSAGNE NATHALIE Tel 06-10-47-17-94

Semcoda 06 60 83 64 43

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS01045 Crémone verrou à 2 ou 3 galets pour châssis un vantail (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose PORTE FENETRE SEJOUR		1,00

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARTANT Yves le 26/10/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S ou conseil de 1000 €
01570 FEILLENS

Tel 03 85 20 30 00 - Fax 03 85 20 25 00
R.C.S BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE D'OYONNAX

EDN2

1/2

14/11/2021 à 17:47



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCO DA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **48 RUE DU JURA LES PALETTES 01460 MONTREAL LA CLUSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **14/11/2021**

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 801530